



Montpellier, le 14 février 2023

Création de nouvelles résidences autonomie pour les seniors

La candidature de l'Hérault a été retenue par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et la Caisse nationale d'assurance vieillesse pour la création de nouveaux logements en résidence autonomie pour les personnes âgées.

Un appel à candidatures conjoint entre le Département de l'Hérault et la Carsat Languedoc-Roussillon est lancé pour identifier les futurs gestionnaires.

Dans le cadre du **projet Initiative pour le Développement des résidences autonomie (IDRA)**, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) délègue 15 millions d'euros à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) pour soutenir la création, dans certains départements, de 3 000 nouveaux logements en résidence autonomie. Ces lieux de vie permettront d'accueillir des seniors autonomes ou en légère perte d'autonomie.

Dans le cadre de ce programme, la candidature déposée par le Département de l'Hérault a été retenue. Un projet qui vient renforcer l'action de la collectivité en faveur de l'accompagnement des seniors.

De nouveaux hébergements en résidence autonomie pour les seniors héraultais

L'Hérault compte déjà **7 résidences autonomie autorisées pour un total de 360 places**. Six nouveaux projets seront finalisés entre **2023 et 2025** pour ouvrir **356 places supplémentaires**.

Avec ce nouveau projet IDRA, le Département de l'Hérault souhaite **soutenir toujours plus ce mode d'hébergement qui permet d'accueillir les seniors non dépendants** dans des espaces adaptés, en leur permettant de garder un maximum d'autonomie.

Le **Département de l'Hérault et la Carsat Languedoc-Roussillon**, partenaires privilégiés dans l'accompagnement des personnes âgées, lancent ainsi **un appel à candidatures pour sélectionner les gestionnaires qui porteront un projet d'extension ou de création de résidences autonomie en Hérault**. A noter, chaque logement pourra être subventionné à hauteur de 5 000 euros et les chantiers devront être lancés avant juin 2026.

L'Appel à candidatures est disponible sur [le site du Département de l'Hérault](#).

Qu'est-ce qu'une résidence autonomie ?

C'est un établissement social et médico-social autorisé et contrôlé par le Département. Il est destiné à accueillir des personnes âgées non dépendantes, à les sécuriser ainsi que leurs proches, à favoriser la prévention de la perte d'autonomie et à lutter contre l'isolement.

Les personnes sont locataires de leur logement privatif, et peuvent faire intervenir leur prestataire à domicile s'ils en ont un par exemple dans le cadre de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA).

Les résidences autonomie disposent de dispositifs de sécurisation 24/24, de locaux partagés pour les animations et les projets collectifs voire la restauration et autres services.

Ces résidences permettent aussi un accueil intergénérationnel avec des jeunes travailleurs ou des adultes en situation de handicap autonomes, dans certaines conditions (max 15 % places).

+ D'INFOS : [RESIDENCES AUTONOMIE](#)

Accompagner l'hébergement en autonomie des personnes âgées : un enjeu national, une priorité en Hérault

En France, les projections démographiques prévoient que **21 millions de personnes auront plus de 60 ans en 2030**, soit 3 millions supplémentaires par rapport à 2019.

Au niveau des équipements, on dénombrait **2 291 résidences autonomie en France** (hors Mayotte) autorisées par les conseils départementaux, pour un total de **119 830 places d'hébergement** (accueil temporaire et accueil de jour compris).

Selon une enquête réalisée en 2019 sur les structures pour personnes âgées autonomes présentée dans une étude de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) publiée cette année, **14 % des personnes fréquentant ces structures étaient hébergées en résidence autonomie fin 2019, soit 99 600 personnes (-2,3 % par rapport à 2015), majoritairement dans des structures publiques (68 200)**.

Le nombre de places dans ces structures a augmenté de 4,5 % entre 2015 et 2019. Les trois quarts des résidents étaient autonomes (GIR 5 ou 6) et seul un peu plus d'un résident sur 100 était très dépendant (GIR 1 ou 2).



Cet enjeu national pour l'accompagnement et le maintien à domicile des seniors est une priorité dans l'Hérault. Le Département soutient, entre autres, le développement de l'accueil familial des personnes dépendantes et finance l'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA) qui couvre certaines dépenses pour permettre aux seniors de rester chez eux. Pour lutter contre l'isolement, le Département développe également l'habitat inclusif qui propose des lieux de vie partagés entre seniors et personnes en situation de handicap.

+ D'INFOS : [MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE](#)

Financé par



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Service presse Département Hérault

Corentine VELUT | 04 67 67 73 07 – 06 77 82 12 75
Eva PEREIRA | 04 67 67 67 04 - 07 89 05 05 44
actu@herault.fr



@departementdelherault



@heraultinfos

Contact presse Carsat Languedoc-Roussillon

Lyse DELABRE – 06 79 15 89 62 – lyse.delabre@carsat-lr.fr



Carsat Languedoc-Roussillon



@CarsatLR